

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 850'000.- pour financer des mesures décidées pour améliorer la sécurité dans les bâtiments scolaires.

Préambule	1
Description des contrôles et audits effectués	1
Coût des audits	2
Calendrier des demandes de crédit	2
Sélection des mises en conformité proposées	2
Description des travaux	3
Devis estimatif	4
Coût et financement	4

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité a décidé d'entreprendre une campagne de sécurité dans tous les bâtiments propriétés de la ville, suite à la chute du couvert en béton du Collège Léon-Michaud et pour tenir compte de divers autres éléments constatés dans différents bâtiments communaux.

A cet effet, nous avons établi, dans une 1^{ère} phase, un protocole d'analyse visuel de sécurité pour chaque bâtiment. Ce protocole a pour objectif d'identifier les installations non conformes qui constituent un danger potentiel.

Par le présent rapport, la Municipalité propose à votre Conseil de mettre rapidement en conformité les bâtiments scolaires pour lesquels une étude approfondie a déjà été entreprise.

Description des contrôles et audits effectués

Le Service communal de l'urbanisme et des bâtiments (URBAT) a effectué un contrôle visuel des bâtiments et de leurs installations puis un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour contrôler différents éléments de structure des bâtiments qui paraissaient douteux.

Les vitrages de tous les bâtiments scolaires ont été contrôlés et les verres non sécurisés, jugés potentiellement dangereux, ont été revêtus de films de sécurité. Par ailleurs, toutes les places de jeux ont été mises en conformité.

Au début de l'année 2008, un bureau d'ingénieurs spécialisés a été mandaté pour établir un audit de sécurité des éléments identifiés comme potentiellement dangereux dans tous les bâtiments scolaires. Une attention particulière a été portée à la prévention et à la sécurité incendie. Dans ce sens, les paramètres suivants ont été contrôlés :

- les voies de fuite et compartimentages coupe-feu (dimensions, sens d'ouverture des portes) ;

- la conformité des cages d'escaliers et des escaliers de secours ;
- les équipements des portes, serrures « anti panique », poignées ;
- la signalétique et les éclairages de secours ;
- les moyens de lutte contre le feu ;
- les installations techniques liées à la sécurité (détection feu et centrale d'alarme évacuation) ;
- les asservissements (portes coupe-feu, ventilation) ;
- les exutoires de fumée.

Coût des audits

- La Municipalité a décidé le 6 mars 2008 l'engagement d'une dépense de fr. 23'000.- pour financer l'audit des Collèges Léon-Michaud et Pestalozzi dont la mise en conformité aux normes ECA est la plus importante étant donné qu'ils ne sont pas équipés d'éclairage de secours et de signalisation des voies d'évacuation.
- La Municipalité a décidé le 3 février 2009 l'engagement d'une nouvelle dépense de fr. 25'000.- pour financer l'audit des Collèges de Fontenay, de la Place d'Armes et des Quatre Marronniers et pour chiffrer le coût des travaux à entreprendre suite à l'audit de la 1^{ère} étape.

Ces deux dépenses sont incluses dans la présente demande de crédit.

Calendrier des demandes de crédit

Aujourd'hui, l'audit des 5 collèges précités a été réalisé et les budgets pour la mise en conformité des Collèges Léon-Michaud et Pestalozzi ont été établis. En conséquence et afin de ne pas prendre du retard dans l'exécution des travaux, la Municipalité a décidé de poursuivre la procédure en soumettant à votre Conseil deux demandes de crédit bien distinctes :

- La première demande de crédit, qui fait l'objet du présent préavis, concerne le financement de l'exécution des travaux de mise en conformité à entreprendre dans les Collèges Léon-Michaud et Pestalozzi durant les relâches du mois d'octobre 2009.
- La deuxième demande de crédit, qui vous sera soumise au printemps 2010, concernera le financement du solde des audits de tous les autres bâtiments scolaires et l'établissement des budgets des travaux qui seront réalisés durant les vacances d'été 2010.

Sélection des mises en conformité proposées

Au cours de son audit, le bureau d'ingénieurs spécialisés a établi une liste complète de toutes les mesures à prendre pour rendre les bâtiments conformes aux normes actuelles et plus précisément aux normes de l'ECA.

En sa qualité de propriétaire des bâtiments, la commune n'a pas l'obligation de prendre toutes les mesures listées par le bureau d'ingénieurs spécialisés, étant donné qu'elle n'entreprend pas de transformations et que les bâtiments étaient conformes aux normes en vigueur au moment de leur construction ou de leur dernière transformation.

Cela étant, la Municipalité a choisi d'entreprendre uniquement les travaux apportant un maximum de sécurité aux utilisateurs, ceci avec l'accord des spécialistes de l'ECA qui ont été consultés. La Municipalité a, en revanche, renoncé à effectuer tous les travaux nécessaires à la mise en conformité des bâtiments aux normes actuellement en vigueur, considérant les impératifs techniques ou financiers que cela suppose.

A titre d'exemple, la Municipalité a renoncé à effectuer le changement des portes d'entrée et de tous les planchers du Collège Pestalozzi ainsi que le changement de toutes les portes intérieures des deux collèges (Léon-Michaud et Pestalozzi).

Description des travaux

A. Collège Léon-Michaud

CFC 215 Construction légère

Aménagement d'un local extérieur pour les « containers » qui ne doivent pas être entreposés dans les corridors et W.-C..

CFC 223 Protection contre la foudre

Contrôle général du paratonnerre et mise en conformité.

CFC 225.4 Revêtements coupe-feu

Obturation et amélioration du compartimentage des salles de sciences. Obturation des trous générés par les divers travaux et passages de câbles.

CFC 230 Installations électriques

Installation d'un éclairage de secours et d'une signalisation des voies d'évacuation. Installation de lampes de secours portables dans les locaux techniques. Raccordement du système de fermeture des portes coupe-feu. Installation de boutons-poussoirs pour l'alarme évacuation.

CFC 272 Ouvrages métalliques

Pose d'une porte coupe-feu et paroi EI 60 dans le hall principal. Asservissement des portes coupe-feu existantes. Pose de serrures « anti panique » sur les portes de sortie de secours. Déplacement des cylindres sur les portes d'entrées.

CFC 273 Menuiserie

Remplacement des joints de toutes les portes de classes et des portes de service. Modification de l'armoire onduleur au 2^e étage.

CFC 290 Honoraires

Honoraires d'ingénieurs de sécurité pour étude et réalisation des travaux.

CFC 90 Meubles

Installations de 6 armoires anti-feu pour stockage des produits inflammables et des produits chimiques dans les salles de sciences et travaux manuels.

CFC 931 Extincteurs

Pose de 20 extincteurs supplémentaires dans les couloirs et locaux à risques.

B. Collège Pestalozzi

CFC 225.4 Revêtements coupe-feu

Obturation des œilletons, des puits de ventilation, compartimentage des conduites de gaz. Obturation des trous générés par les passages de divers câbles électriques.

CFC 230 Installations électriques

Installation d'un éclairage de secours et d'une signalisation des voies d'évacuation. Installation de lampes de secours portables dans les locaux techniques. Installation de commande d'exutoires de fumée. Modification du système de commande de l'alarme évacuation.

CFC 250 Installations sanitaires

Installation d'une vanne centralisée gaz pour la cuisine n° 1.

CFC 272 Ouvrages métalliques

Asservissement des portes coupe-feu existantes. Pose de serrures « anti panique » sur les portes de sortie de secours.

CFC 273 Menuiserie

Modification des fenêtres des cages d'escaliers et création d'exutoires de fumée.

CFC 290 Honoraires

Honoraires d'ingénieurs de sécurité pour étude et réalisation des travaux.

CFC 339 Divers

Compartimentage et ventilation mécanique de l'armoire de brassage.

CFC 931 Extincteurs

Pose de 12 extincteurs supplémentaires dans les couloirs et locaux à risques.

Devis estimatif

Le devis présenté ci-après comprend l'ensemble des travaux à entreprendre dans les Collèges Léon-Michaud et Pestalozzi, les honoraires des mandataires qui ont effectué les audits ainsi que les honoraires des mandataires qui effectuent les études relatives aux travaux qui feront l'objet d'une demande de crédit au printemps 2010.

CFC	Travaux	Léon-Michaud	Pestalozzi	Total	Total général
215	Local pour "container"	25000		25000	
223	Mise en conformité du paratonnerre	6500		6500	
225.4	Obturations coupe-feu	35'000.00	35'000.00	70'000.00	
230	Installations électriques	105'000.00	80'000.00	185'000.00	
250	Installations sanitaires		2'000.00	2'000.00	
272	Ouvrages métalliques	70'000.00	30'000.00	100'000.00	
273	Travaux de menuiserie	35'000.00	20'000.00	55'000.00	
339	Compartimentage armoire brassage		25'000.00	25'000.00	
900	Armoires anti-feu	50'000.00		50'000.00	
931	Extincteurs	20'000.00	12'000.00	32'000.00	
Total travaux				550'500.00	550'500.00
Honoraires ingénieurs pour travaux		28'260.00	22'000.00	50'260.00	
Reprise des honoraires pour les audits				48'000.00	
Honoraires ingénieurs pour étude 2e étape				35'000.00	
Total Honoraires				133'260.00	133'260.00
Total					683'760.00
TVA 7.6%					51'965.00
Travaux divers et imprévus env. 10 %					72'000.00
Total général					807'725.00
Intérêts intercalaires					42'275.00
TOTAL DE LA DEMANDE DE CREDIT					850'000.00

Coût et financement

Un montant de fr. 200'000.- est prévu au plan des investissements pour cette dépense qui sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°3551 « URBAT sécurité bâtiments scolaires » et amortie en 10 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 116'900.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 14'900.-, l'amortissement, fr. 85'000.-, et les frais d'entretien, fr. 17'000.- (2 %).

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les mesures proposées dans le présent préavis pour améliorer la sécurité dans les bâtiments scolaires ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de fr. 850'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°3551 « URBAT sécurité bâtiments scolaires » et amortie en 10 ans au plus.

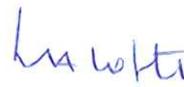
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Monsieur Paul-Arthur Treyvaud